



DECISION N° 003- / PRA / 2023

PORTANT REGLEMENT DU LITIGE RELATIF A LA DESIGNATION AU POSTE DE OGA-LAGBO DU MASQUE CULTUEL GUELEDE DE NAOGON-ATÔGON, COVE.

DADA ZEHE, Roi d'Agonlin

Au nom de la tradition d'Agonlin,

- Vu la Constitution de la République du Bénin,
- Approuvant la démarche de conciliation initiée par DAH ALODEHOU, Ministre de Développement au Palais de DAH AHIDJE, Roi d'Adogbé,
- Vu le rapport de règlement relatif à la délibération du Conseil Royal en sa séance extraordinaire du 15 janvier 2023 présenté par DAH ALODEHOU, Haut Dignitaire à la Cour Royale d'Agonlin,
- Oûi DAH KINI-DEGBE GANDAHO dans son plaidoyer et sa demande de clémence au Conseil Royal,
- Prenant acte des diligences de désistement de procédure enclenchées par DAH KINIDEGBE GANDAHO dès le 16 janvier 2023 dans le dossier qui l'oppose à son supérieur hiérarchique DAH AFFODJENOUKON, Roi de Naogon, devant le Tribunal de Première Instance d'Abomey au sujet de la désignation du Chef de culte OGA-LAGBO du Masque cultuel GUELEDE de Naogon-Atôgon Covè,
- Considérant que la paix est un objectif de haut niveau recherché pour le rayonnement des us et coutumes et de la chefferie traditionnelle en pays Agonlin, Le Conseil Royal entendu en sa séance du 15 janvier 2023,

DECIDE :

Article 1^{er}

DAH KINI-DEGBE GANDAHO est rétabli dans ses fonctions de Premier Ministre au Palais de DAH AFFODJENOUKON, Roi de Naogon.

Article 2

Les consécration des sieurs Adrien GANDAHO et Espéra GANDAHO en qualité de OGA-LAGBO du Culte GUELEDE de la Collectivité GANDAHO de Naogon-Atôgon sont mises en instance. Ni l'un ni l'autre ne peut se prévaloir d'être OGA-LAGBO du Masque cultuel GUELEDE de Naogon-Atôgon, jusqu'à nouvel ordre.

Article 3

DAH KINI-DEGBE GANDAHO, en sa qualité de Premier Ministre de DAH AFFODJENOUKON vaque aux affaires courantes relevant des compétences de OGA-LAGBO du Masque cultuel GUELEDE de Naogon-

Atôgon, pour une période transitoire d'un an au cours de laquelle il est assisté dans cette mission par les deux OGA-LAGBO mis en instance.

Au terme de la période transitoire, DAH KINI-DEGBE GANDAHO présentera au Conseil des Têtes Couronnées d'Agonlin pour son avis, celui qui sera consacré OGA-OLAGBO.

Article 4

Il rendra compte au Conseil des Têtes Couronnées d'Agonlin, en janvier 2024.

En aucun cas, l'intérim de OGA-LAGBO que DAH KINI-DEGBE GANDAHO est chargé d'assumer ne peut excéder la période transitoire d'un an

Fait au Palais Royal Central d'Agonlin-Covè, le 15 janvier 2023.

Le Roi d'Agonlin



Sa Majesté DADA ZEHE

Ampliations :

- Préfet du Zou
- Maire de Covè
- Procureur près TPI/Abomey